



## **Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019** **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

### **Ordre du jour**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.
3. Correspondance.
4. Election d'un·e vice-secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
7. Nomination d'un·e représentant·e au syndicat intercommunal du théâtre du passage en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
9. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
10. Arrêté du Conseil général relatif au tarif de vente de l'eau.
11. Arrêté du Conseil général relatif aux taxes d'assainissement.
12. Création d'un poste d'ingénieur·e communal·e.
13. Demande de crédit de Fr. 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements nécessaires au plan de quartier « Au Roncinier » à Gorgier.
14. Demande de crédit de Fr. 300'000.- pour l'installation de quatre nouvelles bornes hydrantes.
15. Demande de crédit de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à Saint-Aubin-Sauges.
16. Demande de crédit de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir « R1 » du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche.
17. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 75'000.- pour le remplacement des cibleries au stand de tir de Bevaix.
18. Demande d'un crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacle de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance.
19. Motion du groupe des Verts « Rayonnement non-ionisant : Le principe de précaution et le bien-être de la population doivent primer ».
20. Informations du Conseil communal.
21. Divers et questions écrites.

## **1. Appel nominal.**

L'appel fait ressortir la présence de 40 membres.

Mme N. Humbert-Droz est excusée.

M. F. Del Rio, président du Conseil communal, est absent pour raison de maladie.

**Mme N. Vauthier** annonce que M. Adnan Peco, qui a succédé à Mme Sera Pantillon, remplacera Mme Marika Kreis comme scrutateur. Il officiera donc dorénavant avec M. Maxime Rognon.

## **2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.**

Après deux corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. M. Bovey constate que son nom est parfois mal orthographié (A. Cosandier s'en excuse et y veillera à l'avenir...), et M. Maxime Rognon, noté comme absent, a son nom suivi de (Soc) au lieu de (Entente).

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

## **3. Correspondance.**

**Mme N. Vauthier** annonce qu'aucun courrier n'est parvenu à la présidence ou au bureau du Conseil général.

## **4. Election d'un-e vice-secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce que le parti propose M. O. Bovey.

Aucun-e autre candidat-e n'étant proposé-e, M. O. Bovey est élu par acclamation.

## **5. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti des Verts.

**Mme S. Noirat** propose M. A. Peco, élu par acclamation.

## **6. Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti des Verts.

**Mme S. Noirat** propose M. A. Peco, à nouveau élu par acclamation.

**7. Nomination d'un-e représentant-e au syndicat intercommunal du théâtre du Passage en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** précise qu'il s'agit d'une personne qui représentera la commune, quel que soit le parti auquel elle appartient, et qui siègera avec le conseiller communal en charge du dicastère.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce que le groupe Socialiste propose Mme N. Vauthier.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme N. Vauthier est élue par acclamation.

**8. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. D. Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** propose Mme N. Humbert-Droz, applaudie bien qu'elle soit absente.

**9. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. D. Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** propose Mme N. Humbert-Droz, à nouveau acclamée.

**10. Arrêté relatif au tarif de vente de l'eau.**

S'agissant d'un ajout obligatoire à nos règlements, l'entrée en matière n'a pas à être votée.

**M. A. Béguin** explique que le Conseil communal s'est basé sur les différents règlements en vigueur dans la commune pour facturer les différentes taxes liées à l'eau. Cette facturation a suscité l'opposition d'un groupe de citoyens reliés à un réseau d'eau et a permis de relever une faille dans notre réglementation, qu'il a fallu corriger au moyen des deux arrêtés proposés ce soir.

L'article premier est là pour fixer le cadre de perception des taxes. La taxe de base est liée à une unité d'habitation et devrait couvrir le 50% des charges de fonctionnement de l'approvisionnement en eau. La seconde partie de la taxe est proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Ces taxes seront soumises à l'approbation du surveillant aux prix et les commissions des règlements et des finances devront se prononcer en cas de modification de taxes.

Une nouveauté également est apportée, c'est la création d'un fonds d'approvisionnement pour l'eau potable et l'eau usée. Il est là pour prévoir les futurs investissements et moduler la taxe pour pouvoir prévoir de gros investissements et les amortir avec ce fonds.

Ce fonds fait office de tampon : lorsque l'on encaisse trop de taxes on alimente la réserve, et si l'on perçoit trop peu et que l'on a trop de charges, on prélève dans cette réserve.

**M. Maxime Rognon**, au nom de la commission des règlements, annonce qu'elle a préavisé favorablement cette modification.

**M. J. Gaudichon**, au nom de la commission financière, dit que les deux arrêtés sont préavisés favorablement par ses membres, à l'unanimité. La commission est prête à apporter son concours pour la révision de la tarification, aussi bien pour la distribution d'eau que pour son assainissement.

**M. J. Fehlbaum** : Le groupe PLR a bien étudié cette proposition d'arrêté et en comprend les motivations. Il relève que sa mise en application obligera à revoir la tarification de la distribution d'eau. C'est pourquoi il est souhaité que les commissions financière et des règlements soient mandatées pour accompagner le Conseil communal dans ses réflexions au sujet de l'inéluctable adaptation de celui-ci. Dans ce contexte, le PLR acceptera dans sa grande majorité l'arrêté proposé.

**M. J. Bergamin** annonce que le groupe de l'Entente refusera dans sa grande majorité de voter ce point. Il a été largement interpellé par la population de La Grande Béroche au sujet de nombreuses incompréhensions depuis l'introduction des nouveaux tarifs de l'eau. Dans toutes les anciennes communes, les modifications ont été fondamentales et les questions posées sont restées souvent sans réponse. Même au niveau politique, la majorité des politiciens n'ont pas été à même de vraiment comprendre ce qui était en train de se passer. Aucune projection sérieuse du changement pour chaque village n'a été satisfaisante, aucun tableau n'a permis de comprendre ces grands changements. L'Entente est d'avis qu'il est primordial de rétablir la confiance de la population au sujet du prix de l'eau. Il pense que le chemin choisi ne le permet pas, bien au contraire. Alors qu'il semble à première vue que le changement demandé est presque cosmétique, c'est en réalité une nouvelle approche avec de nouvelles bases de prix qui est esquissée, avec le risque au final que la confusion soit encore plus grande.

Le groupe demande à l'administration de présenter un projet qui permette à tous de comprendre. Où en sommes-nous ? Y a-t-il trop d'argent dans la caisse ? Quelle est vraiment la situation actuelle ? Combien y a-t-il de contestations au sujet des factures d'eau ? Comment les citoyens peuvent-ils contester les énormes augmentations subies par certains ? Est-il possible pour nos citoyens d'interpeller le surveillant fédéral des prix à ce sujet et en est-il informé ? D'après les échos entendus à tous niveaux, entreprises, gestionnaires d'immeubles et particuliers, il semble que la situation demande d'urgence de faire plus que les changements proposés. L'Entente demande de revenir à une situation légalement acceptable et de rembourser les sommes perçues de façon peu claires afin de rétablir la confiance. Il est important d'accepter un minimum de transparence et d'en parler plus ouvertement que ce qui figure dans le rapport. Les politiciens n'osent que peu s'exprimer à ce sujet, tant les tensions politiques qui demandent de ne pas s'étendre sur le sujet sont grandes. Cela n'est pas acceptable et un retour en commission avec des discussions ouvertes avec les groupes politiques est indispensable. Pour les mêmes raisons, l'Entente refusera également le point suivant de l'ordre du jour.

**M. O. Bovey** annonce que le groupe Socialiste, vu qu'il s'agit d'une mise en conformité, acceptera ces deux points de l'ordre du jour.

**M. A. Peco** dit que le groupe des Verts acceptera également les deux arrêts.

**M. A. Béguin** précise que le Conseil communal a informé la population de la nouvelle tarification par la presse. Il y a effectivement des changements pour certaines communes, mais il convenait d'unifier ces tarifs. Cette tarification a été mise en place par la commission provisoire des règlements avant que le Conseil communal soit en fonction, élaborée par le CoFus. Elle émane des conseillers généraux des anciennes communes et ce fut un long processus de réflexion, compliqué. Il y a peut-être certaines injustices par rapport à certaines communes, mais le but d'une fusion est l'unification des taxes entre autres. Dans ce système autofinancé, il était prévu dans le budget 2019 de créditer la réserve de Fr. 470'000.-. La commune a encaissé Fr. 1'500'000.-. Par conséquent, dès 2020, si le Conseil communal décide de ne rien verser à la réserve, les taxes seront revues à la baisse afin de ne percevoir qu'un million de francs.

**M. T. Rothen** rappelle qu'il faisait partie de la commission financière préparatoire à la fusion, avant le CoFus, et que ce sujet avait été détecté comme difficile. Une solution uniforme devait être imaginée sur l'ensemble de la commune alors que les systèmes étaient disparates auparavant. On peut imaginer que la moitié des habitants perd, l'autre moitié gagne. Des gens se plaignent qu'ils paient plus qu'avant, mais personne ne se plaint qu'il paie moins qu'avant. Les comptes de l'eau devant être équilibrés, la commune n'encaisse donc pas beaucoup plus que les six communes encaissaient auparavant. Il s'agit juste d'un

déséquilibre. Ce dossier est compliqué, il faudrait connaître tous les chiffres, obtenir l'avis de chacun et pouvoir prendre les choses posément. Uniformiser nécessite d'avoir un tarif médian, certains gagnant, d'autres perdant. Des personnes en résidences secondaires non soumises à une taxe de base, qui payaient trop peu d'eau mais avaient de l'eau au robinet lors de leur venue, sont aujourd'hui mécontentes. Mais elles payaient trop peu auparavant et ne s'en sont jamais plaintes.

**Mme N. Vauthier** demande si le Conseil général accepte, vu le nombre d'arrêtés à voter ce soir, qu'elle n'en donne pas la lecture avant le vote.

Personne ne s'y oppose.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au tarif de vente de l'eau est accepté par 31 oui contre 7 non et 1 abstention.**

### **11. Arrêté relatif aux taxes d'assainissement.**

Ni le Conseil communal, ni les commissions et les groupes n'ont d'explications supplémentaires et de commentaires à apporter.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif aux taxes d'assainissement est accepté par 31 oui contre 7 non et 1 abstention.**

### **12. Création d'un poste d'ingénieur-e communal-e.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. A. Béguin** explique que, avant la fusion, chaque commune était dotée de plusieurs membres de l'exécutif, dont l'un était généralement en charge des travaux publics, et un autre des services industriels. Pour six communes, il y avait donc douze personnes, plus les administrateurs, qui pouvaient se consacrer aux dossiers et se rendre sur le terrain, s'occuper des soumissions, etc. Aujourd'hui, il est seul et s'occupe des travaux publics et des services industriels, avec un chef de service et une secrétaire, alors qu'il ne devrait faire que de la stratégie politique. C'est nettement insuffisant pour suivre tous les projets et les nombreuses demandes.

La commune doit donc avoir recours à des mandataires externes, et ces frais augmentent. Il commente le rapport présenté à l'écran, décrivant le poste d'ingénieur et les frais qui découleront de son engagement. La salle Vauroux lui sera octroyée et devra être assainie, et un équipement informatique sera mis à sa disposition, ainsi qu'un véhicule pour se déplacer. Le salaire pour un collaborateur scientifique de niveau 3 se situera en classe 10 et l'échelon maximum est prévu, mais ne sera pas forcément utilisé suivant l'âge et la qualification de l'ingénieur. Ces frais seront imputés dans les comptes autofinancés. Seuls 20% seront à la charge de l'impôt.

Le responsable du dicastère des services industriels ne sera pas remplacé par l'ingénieur communal, c'est clairement un nouveau poste dont on ne peut pas se passer. Si à futur on estime qu'un poste à temps complet n'est pas nécessaire, on reverra notre position lorsque le chef des services industriels partira en retraite. Pour l'instant, il faut deux postes à temps plein.

**M. J. Gaudichon** dit que la commission financière, après avoir longuement discuté avec le Conseil communal, reste préoccupée par les conséquences financières des augmentations du nombre de postes intervenues au long des dernières séances du Conseil général. Le Conseil communal devra donc analyser le besoin réel et les tâches indispensables à réaliser afin d'éviter de tomber dans la surcapacité. Il est facile d'augmenter le pourcentage d'occupation mais très difficile de le diminuer ; il faudra en outre penser à ne pas trop surcharger la structure de la commune. La CoFin a cependant admis la nécessité du poste en question et a préavisé favorablement cette demande à l'unanimité.

**Mme C Muster** annonce que la commission technique a voté à l'unanimité cet engagement, avec une précision quant au taux d'occupation ainsi qu'à édulcorer le titre demandé dans l'annonce.

**M. F. Nussbaum**, pour le groupe de l'Entente, est arrivé à la conclusion, à la lecture du rapport, que la commune n'a pas dans sa structure actuelle la possibilité d'assumer ses missions. La création de ce poste, autofinancé à 80%, paraît être la solution idéale. Le groupe est sensible au fait que le Conseil communal est à la recherche de solutions pour trouver les ressources lui permettant de réaliser toutes les tâches, l'objectif étant d'unifier la méthode de travail sur tout le territoire de la commune afin de neutraliser les différences liées à l'autonomie communale anciennement appliquées. Cependant, l'Entente n'a pas saisi la feuille de route de l'exécutif. Le village de Bevaix a son réseau d'eau géré par l'entreprise Eli10, qui a son siège à La Grande Béroche ; si l'on ajoute 40% des charges salariales de l'ingénieur et en plus les prestations d'Eli10, on aura un déséquilibre entre les villages. Ne peut-on pas élargir les prestations d'Eli10 ? Est-il prévu de mettre fin à leurs prestations ? Le groupe pense que toutes les pistes n'ont pas été étudiées afin de définir la structure idéale, tant qualitativement que rationnellement, et est sensible à ce qui a été promis à la population dans la Convention de fusion : grouper les communes afin d'obtenir les meilleures prestations en diminuant les coûts. Les statistiques démontrent, en 2017 et 2018, une diminution de 1244 habitants dans le canton de Neuchâtel, dont 8% à La Grande Béroche. En conclusion, le poids structurel reste à charge des contribuables. L'Entente encourage à éviter une surcharge durable et s'opposera à l'engagement à long terme d'un ingénieur à 100%.

**Mme M. Tenot-Nicati** dit que le groupe des Verts comprend que ce poste allègerait grandement la tâche des conseillers communaux en ce qui concerne l'opérationnel, en particulier dans les services techniques. Cependant, le groupe souhaite proposer un amendement à l'article 1 de l'arrêté et le libeller de la façon suivante : « Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'ingénieur-e communal-e représentant 0,8 à 1 EPT. » Cela ouvrirait la porte à un nombre plus élevé de postulations, tant féminines que masculines. De plus en plus de jeunes font le choix de travailler à 80% pour des raisons de qualité de vie. Le groupe des Verts est d'avis qu'il serait souhaitable, si ce n'est pas encore le cas, de proposer une formation continue aux employé-e-s déjà en place, afin de les aider à progresser et pour éviter de devoir engager du personnel supplémentaire. Le groupe n'est pas opposé formellement à cet engagement, pour autant que les conditions qui l'accompagnent soient assouplies.

**M. J. Fehlbaum** : « Une partie du groupe PLR refusera cette demande de création de poste, tant il est vrai que depuis plusieurs séances la commune de La Grande Béroche a quelque peu trahi l'un des messages de la Convention de fusion. Les synergies annoncées avaient plutôt tablé sur une amélioration des services apportés à la population, sans forcément augmenter le nombre des postes de travail. Or, que constate-t-on depuis de nombreux mois ? On ne fait qu'augmenter les postes de travail, par exemple dans l'accueil de la petite enfance ou dans le service de conciergerie. Et toute une frange de notre groupe s'inquiète du fait que le poste ainsi créé deviendra automatiquement pérenne, grevant le budget communal bien au-delà de la présente législature ou de la suivante. Le recours à des mandataires externes répondrait mieux en termes d'adéquation aux besoins effectifs, ceux-ci couvrant une palette de compétences probablement introuvables chez une seule et même personne. Et, par définition, la charge est appelée à être très variable au cours du temps.

Par contre, une majorité du groupe a pris conscience que l'ambitieux programme d'investissements que nous avons mis au budget 2018, à celui de 2019 et à celui du Plan financier et des tâches pour les exercices suivants rendra nécessaire la mise sur pied d'un support technique important pour les conseillers communaux en charge des travaux publics, des services industriels et du trafic, et ce nouveau poste répond partiellement à ce besoin.

Le PLR aurait voulu des garanties que cette création de poste puisse être partiellement contrebalancée par un ou des non-remplacements lors de prochains départs naturels, par exemple de personnes occupant certains postes à caractère technique. Mais comme

apparemment cette garantie ne peut être donnée, une partie du groupe refusera cette demande. En globalité, bien que cette création de nouveau poste heurte fondamentalement notre souci d'économie de moyens, le PLR acceptera majoritairement cette proposition.

Par ailleurs, nous serons à même de faire un constat inquiétant lors de la prochaine séance de Conseil général, à savoir le très faible volume des investissements effectivement réalisés en 2018. De l'ordre de 15% des sommes globales budgétées, ce très faible taux de concrétisation prêche également en faveur de la création de ce poste d'ingénieur communal. Merci de votre attention. »

**M. T. Rothen :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste soutiendra ce projet d'engagement d'un ingénieur communal. C'est clairement une des conséquences heureuses de la fusion. Notre commune a une taille suffisante pour occuper un ingénieur communal mais une taille trop importante pour confier cette tâche à un seul bureau privé qui ne pourrait assurer que difficilement un rôle de conseil et de coordination sur un si grand territoire et sur tant d'objets.

L'ingénieur apportera un soutien précieux à notre Conseil communal et une expertise dont les membres ne sont pas nécessairement dotés. Par sa formation, il devra également assumer la responsabilité de ses travaux. Le Conseil communal doit pouvoir prendre des décisions politiques sur la base d'une analyse technique et financière préparée par le service technique. Il ne devrait pas prendre une décision purement technique, lors d'une séance de chantier par exemple.

Nous sommes d'avis que ce poste permettra des économies par une coordination optimale de nos travaux et un meilleur suivi de nos infrastructures. Certes, nous aurons toujours besoin de faire appel à des bureaux d'ingénieurs privés lors de travaux importants, mais plus systématiquement.

A la lecture du profil recherché, nous relevons que l'ingénieur devrait être titulaire d'un master et qu'il devrait être engagé à 100%. Nous rendons attentif le Conseil communal que la recherche d'un ingénieur ou d'une ingénieure disposant, en plus, d'une expérience dans le domaine de la gestion des infrastructures communales ne sera pas une simple formalité. La candidature d'un ingénieur doté d'une expérience professionnelle correspondante mais d'un titre de Bachelor HES méritera également d'être prise en compte. Dans la même réflexion, si un ingénieur souhaite offrir ses services à 80%, il doit être également considéré. La fonction étant nouvelle, elle pourra se construire avec ce temps de travail.

Concernant l'arrêté relatif au financement de l'aménagement de la place de travail et d'un véhicule, nous comprenons la somme de Fr. 40'000.- comme une grande enveloppe incluant tous les divers et imprévus potentiels liés notamment à l'élimination des odeurs traînant dans cette salle mais que celle-ci ne sera dépensée que si nécessaire. Concernant le véhicule, nous relevons que le montant reste modeste. Ce véhicule sera-t-il exclusivement celui de l'ingénieur ou pourra-t-il être partagé avec d'autres fonctions selon les besoins ? Cette somme ne sera certainement pas suffisante pour choisir, dans un principe d'exemplarité, un véhicule plus écologique que les usuels moteurs à essence. Le Conseil communal y a-t-il pensé ? »

**M. T. Egger** rebondit sur quelques points évoqués ce soir, notamment au sujet du parascolaire et du poste de concierge. Il s'agit d'une nouvelle structure, donc qui dit nouvelle structure dit engagement. Au niveau de l'ingénieur communal, il s'agit effectivement de prestations supplémentaires. Comme l'a relevé le PLR, il n'a pas été possible de réaliser l'entier des investissements. Plusieurs pistes ont été étudiées par le Conseil communal afin d'alléger la charge de travail, l'engagement d'un ingénieur étant une des pistes privilégiées. Il y en a d'autres, mais cette demande est primordiale si l'on veut arriver à honorer les investissements souhaités au sein de notre commune.

**Mme N. Vauthier** rappelle l'amendement proposé par le groupe des Verts : Remplacer à l'article 1 de l'expression « 1 EPT » par « 0,8 à 1 EPT ».

- **Soumis au vote, l'amendement est accepté par 30 oui contre 1 non et 8 abstentions.**

**Mme N. Vauthier** propose de passer au vote du premier arrêté, relatif à la création d'un poste d'ingénieur-e communal-e intégrant l'amendement du groupe des Verts.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 27 oui contre 8 non et 4 abstention.**

**Mme Vauthier** propose de passer au vote du deuxième arrêté, relatif à la demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 70'000.- relative aux aménagements d'une nouvelle place de travail et à l'achat d'un véhicule de fonction.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 26 oui contre 8 non et 5 abstention.**

### **13. Demande de crédit de Fr. 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements nécessaires au plan de quartier « Au Roncinier » à Gorgier.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. A. Béguin** commente ce rapport en l'absence de M. Del Rio. Il précise que ce projet de longue date se situe à Gorgier. Les dernières oppositions ont été levées dernièrement, ce qui permet d'aller de l'avant. Les trois commissions consultées ont accepté le dossier à l'unanimité.

**M. J. Gaudichon** dit que la commission financière a rencontré le Conseil communal à deux reprises au sujet de ce dossier et a émis les deux remarques suivantes :

- 1) Etaler si possible l'investissement dans le temps, vu l'ampleur des travaux.
- 2) Etudier la possibilité d'une liaison avec un système de chauffage à distance.

Sur la base des réponses de l'exécutif, elle a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

**Mme C. Muster** annonce que la commission technique préavisé également ce projet à l'unanimité.

**M. F. Nussbaum** dit que le groupe de l'Entente a pris connaissance de ce dossier avec un intérêt tout particulier. Le rapport identifie très bien la complexité et le nombre de démarches qui ont été nécessaires à la réalisation de ce projet. L'abréviation « partiellement équipé » n'étant pas prévue dans la base légale, cela n'a pas facilité les démarches entreprises par les autorités. Le temps écoulé a permis de solutionner tous les détails de contraintes dans le respect de la base légale ainsi que des partenaires concernés. La durée des tractations a permis de réaliser d'autres travaux, dont le bouclage de l'eau de la Haute-Béroche. Cette conduite alimente le réservoir depuis le lac, donc une économie non négligeable.

En conclusion, le groupe est très satisfait de pouvoir passer à la réalisation de la zone Roncinier en acceptant à l'unanimité la demande de crédit.

**M. J. Fehlbaum** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié ce rapport qui clarifie quelque peu l'évolution de ce projet, véritable serpent de mer de la politique beline depuis plus de 20 ans. Notre groupe émet quelques doutes quant à l'intérêt de ce projet dans le contexte de la demande en logements nouveaux sur le Littoral neuchâtelais. Mais fondamentalement du fait que ce sont des professionnels qui gèrent ce dossier du point de vue réalisation et promotion, nous ne pouvons que nous en remettre à leur expertise.

Par ailleurs, la commune de Gorgier avait déjà investi plus de Fr. 1'750'000.- dans le développement de ce projet et il est de notre devoir de faire tout notre possible pour que ces importantes sommes investies ne soient pas perdues à l'avenir. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera cette importante demande de crédit pratiquement à l'unanimité. Merci de votre attention. »



**Mme S. Noirat :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant qu'ancienne conseillère générale de Gorgier, je me réjouis de voir ce projet de quartier de « Roncinier », enfin avancer.

Avec mes collègues des Verts, nous avons pris connaissance de ce dossier et en avons tiré quelques conclusions, comme le fait que le réseau viaire ainsi proposé nous semble adéquat pour faciliter, par le côté rue de Combamare, l'accès à la gare de Gorgier pour les piétons en y prévoyant des trottoirs ; c'est une chose essentielle pour nous.

Et par le côté rue de la Foulaz, en diminuant la circulation en bas de ladite rue qui est très étroite et privilégier ainsi la sécurité des piétons.

Il faut savoir que cette rue est empruntée par de nombreux élèves habitant à Chez-le-Bart qui fréquentent le collège primaire de Gorgier.

Par la suite, il serait opportun de la mettre en sens unique et d'y créer un trottoir, mais ceci est de l'histoire future sur laquelle nous reviendrons.

Nous les Verts, vous l'avez compris, acceptons cette demande de crédit de Fr. 3'876'000.- et remercions également les conseillers communaux de La Grande Béroche pour le suivi de ce projet et pour avoir pensé y inclure par la suite la possibilité de raccorder ce quartier au chauffage à distance. »

**M. A. Allisson** rappelle que ce dossier date de plus de 20 ans. Ce quartier prendra place sur un terrain de 25'600 m<sup>2</sup> et accueillera environ 250 habitants. Les futurs propriétaires participeront aux frais d'équipement à hauteur de Fr. 1'711'000.-. Au niveau des équipements, le groupe Socialiste soutient la possibilité de pouvoir relier le quartier à un chauffage à distance, afin de promouvoir les énergies renouvelables. La réalisation de ce projet pourra toutefois avoir un impact sur les infrastructures (écoles, structures d'accueil). La commune possède deux parcelles de terrain sur le site et le Conseil général aura à se positionner sur leur destinée, mise en valeur dans le cadre du projet de construction ou vente à un promoteur, ce qui permettrait de financer certainement entièrement la part communale. Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal qui a fait avancer ce projet d'une manière rapide, même s'il a passé un peu rapidement au niveau des commissions technique et financière. Le groupe acceptera cet arrêté tel que présenté.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **14. Demande de crédit de Fr. 300'000.- pour l'installation de quatre nouvelles bornes hydrantes.**

**M. A. Béguin** explique que la loi cantonale impose aux communes d'assurer la protection incendie et l'ECAP leur indique les lieux où il faut installer des bornes hydrantes. Trois des bornes ont été demandées par l'ECAP et la quatrième par l'entreprise Gaille Construction à Fresens, car l'usine prend du volume et a besoin d'une protection incendie plus importante. Il passe les différents lieux en revue au moyen du rétroprojecteur et donne les détails nécessaires à la compréhension de ce dossier.

<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste

accepteront cette demande.

**M. J. Fehlbaum** pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est bien conscient que la sécurité n'a pas de prix, mais cette dépense semble particulièrement lourde. Par contre, notre groupe a émis en décembre dernier de graves doutes sur le développement qualitatif de nos services intercommunaux de sécurité incendie,

où l'arrogance des professionnels finira par avoir raison de l'enthousiasme et de la motivation des miliciens régionaux du service incendie.

Alors notre commune ne peut se permettre de négliger ses propres devoirs et doit donc accepter ce genre d'investissement pour la sécurité de notre propre population. Le groupe PLR acceptera donc cette improductive mais importante demande de crédit. »

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **15. Demande de crédit de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à Saint-Aubin-Sauges.**

**M. A. Béguin** explique que cette demande concerne le chantier de la Mollière à St-Aubin (lieu de l'ancien hôtel Pattus), où seront construits six immeubles d'appartements ainsi qu'une zone hôtelière en bas, dans une seconde phase. Il est pour l'instant question d'assurer la protection incendie dans la partie nord et de renforcer la borne hydrante actuelle. Cette demande est urgente, car le chantier a redémarré. Il donne les explications techniques de la pose de cette borne hydrante et reste à disposition pour des questions.

<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR

accepteront cette demande de crédit.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **16. Demande de crédit de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir « R1 » du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche.**

**M. A. Béguin** explique que le réseau amène l'eau depuis St-Croix, via Provence et alimente par différents réservoirs le haut de la Béroche, soit Fresens, Montalchez et les fermes des hauts de Gorgier.

Un problème avec une vanne pneumatique créait une aspiration dans les conduites de Provence et des coups de bélier dans les conduites. Le but est de réguler le niveau au moyen d'une vanne hydraulique. Il sera nécessaire de changer l'automate, qui est fonctionnel mais dont on ne trouve plus les pièces et le personnel capable de le programmer.

<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR

accepteront cette demande.

**M. J. Fehlbaum** ajoute que le PLR s'est posé la question de la lourdeur et de la pertinence de ce processus de demande de crédit pour des investissements aussi modestes. Aussi recommande-t-il au Conseil communal de continuer d'essayer de regrouper ceux-ci dans une demande globale de crédit lors de la séance du budget.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

### **17. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 75'000.- pour le remplacement des cibles au stand de tir de Bevaix.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. G. Bertschi** explique que le tir n'est pas sa tasse de thé.... Il a donc un avis très impartial sur le sujet. S'il sollicite un vote positif de la part du Conseil général, c'est pour 4 raisons principales.

1. Il y va de l'existence d'une société locale.
2. Obligation légale d'entretenir un site de tir à 300 m.
3. Une partie de notre jeunesse aime le tir et seule la société des Mousquetaires de Bevaix offre des cours aux jeunes tireurs.
4. Un seul stand de tir pour une commune de plus de 9000 habitants concentrerait les inconvénients et les nuisances en un seul lieu.

**M. J. Gaudichon**

pour la commission financière ;

**M. H. Assumani**

pour la commission sport et loisirs ;

**M. B. Schumacher**

pour le groupe PLR : Il tient à relever l'engagement exemplaire de la compagnie des Mousquetaires, qui contribue de manière spontanée par un montant de Fr. 25'000.- à cet investissement. La situation saine de cette société démontre sa très bonne gestion. 20 à 25 tireurs de La Grande Béroche sont formés chaque année à Bevaix. Ayant présidé la société de tir sportif durant 12 ans, il confirme que les sociétés de tir font tout ce qui est possible en faveur de l'environnement et de la sécurité ;

**M. O. Porret**

pour le groupe de l'Entente ;

**Mme S. Noirat**

pour le groupe des Verts, participation bienvenue à la vie locale ;

**M. H. Assumani**

pour le groupe Socialiste,

accepteront cette demande.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

### **18. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacle de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. T. Egger** explique que cette demande comprend 2 aspects principaux :

- 1) L'installation de chauffage en tant que telle, y compris la régulation, qui fonctionne actuellement au mazout, ainsi que la partie électrique.
- 2) Lors de ce changement, la place des citernes sera libérée. A la demande des commissions technique et financière, la demande de crédit comporte également la réaffectation de ce local, notamment par la création d'une ouverture côté terrain de football ainsi que d'escaliers.

Dès 2018, le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et utilisation du fonds communal de l'énergie est entré en vigueur. Il a atteint en 2018 un montant de l'ordre de Fr. 168'000.-. Cette demande de crédit remplit les conditions pour l'utilisation de ce fonds, ce qui permet de ne pas toucher à la marge d'autofinancement et ne pas alourdir le budget des investissements 2019.

<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>Mme C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. A. Hessler-Wyser</b>	pour la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie
<b>M. M. Tenot-Nicati</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. A. Allisson</b>	pour le groupe Socialiste : Le transfert de la source d'énergie du mazout vers l'utilisation des copeaux de bois délivrés par BeroCad est un bon exemple de la commune pour des choix énergétiques. Le recours au fonds énergétique communal pour financer les amortissements permet ce type de travaux qui, à l'avenir, concerneront certainement d'autres bâtiments communaux.
<b>M. A. Glardon</b>	pour le groupe de l'Entente : se réjouit d'aller dans le sens de l'énergie renouvelable.
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR : La loi cantonale sur l'énergie, en cours de révision, requiert des collectivités publiques qu'elles fassent preuve d'exemplarité dans le recours aux énergies renouvelables. Il forme le vœu qu'à terme l'ensemble des bâtiments communaux puisse être raccordé au chauffage à distance.

accepteront cette demande.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **19. Motion du groupe des Verts « Rayonnement non-ionisant : Le principe de précaution et le bien-être de la population doit primer ».**

Le texte de cette motion est joint au présent procès-verbal.

**Mme V. Pantillon** ajoute qu'il s'agit d'une demande d'étude. Si cette demande telle que formulée va trop loin, le groupe des Verts prie le Conseil communal d'élaborer dans les meilleurs délais une réglementation communale pour l'implantation de nouvelles antennes. M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, a assuré lors du Grand Conseil que les communes peuvent influencer le choix des emplacements via des règlements de construction et de zone, pour autant que soient respectées les limites imposées par le droit fédéral. Il aurait été possible d'intervenir lors des réticences et de la mobilisation des citoyens de Bevaix au sujet d'antennes posées vers les Sources, alors que l'on pensait ne rien pouvoir faire. Elle donne l'exemple d'une commune du canton de Berne, qui a été attaquée par les opérateurs mais a obtenu le soutien du Tribunal fédéral, lequel a confirmé que les communes ont des compétences dans ce domaine.

**M. F. Nussbaum**, pour le groupe de l'Entente, dit que ce combat est perdu d'avance. Le droit fédéral est applicable en la matière, ce qui supprime la faculté d'agir des cantons et des communes, si ce n'est que pour son emplacement. Toutefois, par solidarité et pour sauvegarder le bien-être de la population, le groupe de l'Entente acceptera cette motion à l'unanimité.

**M. T. Pittet**, pour le groupe PLR, ajoute que la question du rayonnement non ionisant est complexe. Le PLR fait confiance au Conseil communal quant à sa préoccupation au sujet de l'implantation des éventuelles futures antennes de téléphonie mobile et aux contacts avec les opérateurs qui ont et auront des concessions sur le territoire communal, ceci afin de planifier de la meilleure des manières la téléphonie mobile à La Grande Béroche.

Par conséquent, considérant que la Confédération et le Canton sont responsables de définir et de faire appliquer les prescriptions de l'ORNI, et vu la charge de travail importante du Conseil communal, le groupe PLR se prononcera contre la motion des Verts.

Il donne quelques informations en matière de protection contre ce rayonnement non ionisant : il s'agit, pour être efficaces, de se protéger des appareils de notre vie de tous les jours. Ils sont responsables de la très grande majorité de notre exposition aux RNI. Pour mémoire, il cite une liste d'appareils émettant ce rayonnement appelé électro smog : lampes à économie d'énergie, cuisinières à induction, lits à eau, matelas magnétiques, fours à micro-ondes, automobiles, téléphones sans fil, téléphones mobiles, wifi, bluetooth, baby-phones, jouets contenant des aimants, chauffages au sol électriques, boilers électriques, radiateurs électriques directs et à accumulation, chaudières, sans parler des solariums et des systèmes d'épilation au laser... Cette liste et des fiches d'information sont disponibles sur le site de l'office fédéral de la santé publique.

**Mme A. Hessler-Wyser** dit qu'au vu de la proposition des motionnaires de modifier légèrement leur texte, une suspension de séance de 5 minutes est demandée et accordée.

**M. J. Wahli** lit le document préparé par le conseiller communal responsable du dossier, M. Del Rio, absent ce soir. : « L'installation de nouvelles antennes 5G sera suspendue à Neuchâtel. Le mercredi 8 mai 2019, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté une recommandation des groupes Socialiste, POP Vert Sol, Verts libéraux, PDC, de suspendre l'installation d'antennes 5G dans le canton. Selon eux, le principe de précaution doit s'appliquer pleinement ; mais comme l'a rappelé le conseiller d'Etat M. Laurent Favre, le canton de Neuchâtel n'a pas la compétence pour instaurer un moratoire sur la 5G. En effet, la Confédération a rappelé récemment que la compétence sur cette question est de son seul ressort. Il n'existe aucune latitude pour édicter des dispositions cantonales ou communales. Le canton de Neuchâtel n'est toutefois pas opposé à cette recommandation. Il a d'ailleurs suspendu l'examen des demandes d'antennes déjà déposées par les opérateurs.

La Grande Béroche a décidé, avant même l'acceptation de la recommandation par le Grand Conseil, de refuser d'entrer en matière pour toute demande d'installation sur les parcelles dont elle est propriétaire, ceci en attendant les conclusions du groupe de travail sur la téléphonie mobile dirigé par l'Office fédéral de l'environnement, dont le rapport est prévu dans le courant de l'été 2019. Les autorités gardent toutefois bien à l'esprit que les localités de Fresens et Montalchez souffrent d'une qualité de réseau qui laisse à désirer et que leur population a exprimé, à travers leurs assemblées villageoises, le désir de voir cette situation s'améliorer rapidement. »

**M. O. Bovey** dit que le groupe Socialiste acceptera la motion des Verts, à condition qu'il soit tenu compte des remarques et modifications apportées en début de séance par Mme Pantillon.

**Mme V. Pantillon** confirme que le groupe des Verts dépose cette motion telle que transmise.

**Mme N. Vauthier** relit la première phrase de la motion : « Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'adopter une réglementation communale en lien avec l'implantation de nouvelles antennes de télécommunication et l'équipement d'antennes existantes en tenant compte du principe de précaution, ceci dans le but de protéger la population des effets potentiellement néfastes des rayons non ionisants. »

- **Soumise au vote, la motion est acceptée par 20 oui contre 19 non.**

## **20. Informations du Conseil communal.**

**M. A. Béguin** explique que les travaux à la rue de la Gare à Bevaix vont débiter le 3 juin et s'étendront ensuite au chemin des Prés, jusqu'à mi-octobre. La population sera avertie par la presse, les personnes qui habitent le long de la rue de la Gare recevront un courrier avec

proposition de places de parc. Les écoles seront mises au courant également, il faudra prévoir un chemin spécifique pour les enfants.

Des travaux vont débuter également à la rue du Port à Saint-Aubin, durant les vacances scolaires. Il faut résoudre le problème du passage du car postal, qui sera dévié. Une information parviendra également à la population à ce sujet, par la presse.

**M. G. Bertschi** a 3 communications à apporter :

- 1) L'Etat a fixé les prochaines élections communales au 14 juin 2020, date au sujet de laquelle les communes n'ont rien eu à dire. Si le choix de cette date est maintenu, il aura un effet pervers : si l'on tient compte du délai de publication des résultats dans la Feuille officielle, du délai de recours, de la validation dans la Feuille officielle, du délai de convocation du nouveau Conseil général, cela amène au plus tôt au 6 juillet 2020, donc pendant les vacances d'été. Et encore, pour y arriver, faudra-t-il déroger aux 15 jours de convocation du Conseil général. Sinon, la première séance du Conseil général devra se tenir le 13 juillet 2020, encore plus au milieu des vacances d'été. Comment pourrait-on exiger des futures conseillères générales et futurs conseillers généraux, dont on connaîtra les noms au mieux le 25 ou 26 juin, qu'ils se rendent disponibles pour les 15 premiers jours de juillet ? Il y a fort à parier que nombre de conseillères et conseillers auront déjà organisé leurs vacances depuis belle lurette. Est-il dès lors imaginable qu'une séance constitutive des autorités ait lieu alors que de nombreux membres seront absents ? Le Conseil communal s'est renseigné auprès du service des communes et de la chancellerie d'Etat, qui préconisent 2 solutions : la première est de se débrouiller pour organiser la séance constitutive vers la mi-juillet. 2<sup>ème</sup> solution, repousser ladite séance à fin août. L'exécutif n'a pas de solution à cette problématique pour l'instant. Affaire à suivre, le Conseil général sera informé, le cas échéant, afin que les partis puissent prendre toutes les dispositions utiles.
- 2) Il rappelle la date du 14 juin prochain, journée de mobilisation en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Il assure que le Conseil communal de La Grande Béroche est sensible aux raisons qui motivent cette action. Il faut cependant rappeler que la commune a signé la charte de l'égalité entre hommes et femmes et que, d'autre part, l'égalité salariale est chose réalisée pour les employé-e-s communaux-ales de La Grande Béroche. Ceci grâce à l'évaluation de fonctions et à la grille salariale que le Conseil général a approuvés l'an dernier. A l'instar du canton, le Conseil communal constate qu'il existe beaucoup de manières de montrer sa solidarité. Si des employés communaux souhaitent se mettre en grève ce jour-là, le Conseil communal ne s'y opposera pas, à condition que le service au public soit assuré, du moins dans certains secteurs sensibles comme l'école et le parascolaire. Si toutes les employées et tous les employés des structures parascolaires se mettent en grève, il sera impossible de trouver des remplaçants disposant des titres requis imposés par la loi. Un service minimum devra donc être assuré, et ceci dans tous les secteurs de la commune. Les heures non travaillées ne seront pas rémunérées mais pourront être compensées. En mars déjà, les employés communaux ont été informés de l'obligation de s'annoncer en cas d'absence prévue le 14 juin. A noter qu'à ce jour aucune demande n'est parvenue au Conseil communal. Le cas échéant, l'exécutif prendra les mesures nécessaires pour assurer un service minimum.
- 3) La Convention de fusion précise, à son article 1.6, que 2 guichets à la population sont prévus à Saint-Aubin et à Bevaix pendant la première législature. Elle précise également qu'un guichet unique sera instauré dès la deuxième législature. Le Conseil communal réfléchit actuellement aux incidences de cette obligation faite par la Convention et procède à une analyse de la situation. Il reviendra auprès du Conseil général avec un rapport complet lors d'une prochaine séance. Il va de soi que seul le guichet du contrôle des habitants est concerné. Les guichets du service technique et de l'urbanisme, voire du service forestier, qui sont situés à Bevaix, resteront.

## **21. Divers et questions écrites.**

### **QUESTIONS ECRITES**

**Mme N. Vauthier** a reçu une interpellation du groupe des Verts qui a pour titre : « Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ? ». Le texte de cette interpellation est joint au présent procès-verbal.

**M. J. Wahli** ne relira pas la réponse de M. Del Rio, mais rappelle que le Conseil communal est sensible à cette question et évalue les pistes relatives à la fibre optique, notamment pour les villages situés dans la Haute-Béroche. L'exécutif n'a pas d'informations de la part des opérateurs au sujet des antennes qui pourraient être installées.

Par rapport à l'enquête publique, il s'en remet à l'Office fédéral de la santé qui publiera ses rapports cet été en principe. Le Conseil communal est très sensible à cette problématique et y sera attentif, au travers de la motion qui vient d'être acceptée.

**M. A. Béguin** répond que ce n'est pas la commune qui est responsable de la fibre optique. Celle-ci ne remplace pas tout et on passe aux ondes radio pour tout ce qui est mobile.

**Mme V. Pantillon** dit qu'elle n'a pas eu de réponse au sujet de la première et de la dernière question de l'interpellation.

**M. J. Wahli** dit que la réponse à la première question est non sur le développement de la 5G, mais les opérateurs prennent régulièrement contact avec la commune pour implanter des antennes à certains endroits. Récemment, une réponse défavorable a été donnée pour une implantation d'antenne sur une parcelle appartenant à la commune. Par contre, il ne peut être exclu que des privés autorisent la construction d'antennes sur leurs parcelles, moyennant évidemment des permis de construction ad hoc.

Quant à la dernière question, le Conseil communal n'est pas encore en mesure d'y apporter une réponse.

**Mme M. Tenot Nicati** demande si la commune est au courant de ce qui va se passer au niveau des antennes 2G, dont personne ne parle et qui, si la 5G passe, ne serviront plus à rien ?

**M. J. Wahli** répond que le Conseil communal n'a aucune information à ce sujet. Les propriétaires de parcelles où se situent des antennes 2G en sont responsables. En ce qui concerne les parcelles communales, l'exécutif y est très attentif, tout en étant soucieux de la couverture du réseau, notamment à Fresens et Montalchez.

Les auteurs de l'interpellation se déclarent satisfaits des réponses reçues.

**Mme N. Vauthier** lit une question écrite, reçue ce jour de Mme Tenot Nicati, du groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les beaux jours venant, je me réjouis de pouvoir aller, une ou deux fois par semaine, à vélo à mon travail. Une réflexion menant à la suivante, je me permets d'interroger notre Conseil communal : lors du Conseil général du 17 décembre 2018, un crédit d'investissement de Fr. 40'000.- a été voté pour l'extension de vélos en libre-service et donc l'installation de vélo-spots à Saint-Aubin et Vaumarcus. Qu'en est-il de ce beau projet au jour d'aujourd'hui ? Merci d'avance pour votre réponse. »

**M. A. Béguin** lit la réponse de M. Del Rio : « En 2013, Neuchâtelroule a développé ses prestations en intégrant une offre de vélos en libre-service qui s'étend au fil des ans. En 2016, extension sur Bevaix. Depuis 2018, La Grande Béroche est donc une commune partenaire. En 2019, Neuchâtelroule change d'opérateur et travaille avec Donkey République,

une entreprise basée à Copenhague. Le réseau du Locle a également quitté Vélo Spot pour rejoindre Donkey Republic, contrairement à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Début 2019, des contacts ont été pris avec le service de la mobilité et du développement durable de la Ville de Neuchâtel afin d'étendre leur réseau aux villages de Saint-Aubin et Vaumarcus. Malheureusement, en raison du changement de matériel, le choix des nouveaux vélos et des autres composants a pris beaucoup de temps.

Ainsi, la Ville de Neuchâtel nous a appris il y a une dizaine de jours que les nouveaux vélos ne seront disponibles qu'à partir de 2020. Un prototype se trouve actuellement en phase de test. Neuchâtelroule propose de travailler avec Tour de Suisse Rad AG, une entreprise suisse basée à Kreuzlingen. Selon la Ville de Neuchâtel, le modèle de vélos proposé répond à nos exigences et sera disponible en 2020. Le vélo revient à Fr. 1'390.- + TVA.

Ce projet n'est pas géré par les services de l'administration de La Grande Béroche, mais par le chef du dicastère, soit M. F. Del Rio. Ce dernier recherche d'autres pistes pour mettre des bornes temporaires à disposition à Saint-Aubin et Vaumarcus, si les délais à 2020 se confirment. Il explore également la piste du vélo électrique, ainsi que la possibilité de prévoir dans l'aménagement des zones une alimentation pour ce type de vélos.

L'auteur de la question se déclare satisfaite de la réponse.

**Mme N. Vauthier** donne lecture d'une question reçue ce jour du groupe des Verts :

« 14 juin : grève des femmes, quels droits pour les collaboratrices de La Grande Béroche ?

Le 14 juin 2019, la grève des femmes aura lieu dans toute la Suisse. Nous aimerions savoir comment le Conseil communal entend gérer cette journée. Voici nos questions :

- 1) Quelles mesures le Conseil communal compte-t-il prendre pour que le plus grand nombre possible d'employées communales puissent participer à la journée de grève ?
- 2) En cas de grève des collaboratrices, ces heures seront-elles considérées comme temps de travail et ainsi payées ?
- 3) Quelles mesures le Conseil communal a-t-il prévu pour assurer le service public dans les secteurs à majorité féminine dont l'activité ne peut être ralentie, notamment dans les structures parascolaires ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses. »

**M. G. Bertschi** dit qu'il a déjà été répondu précédemment à la question.

Le groupe des Verts est satisfait de la réponse du Conseil communal.

## **DIVERS**

**Mme N. Vauthier**, à la demande du Conseil communal, rappelle à tous les conseillers-ères généraux-ales l'art. 99 du règlement de commune, qui stipule : « Si un membre d'une commission est empêché de siéger, il peut se faire suppléer par un autre élu de son groupe. » L'important est le mot « élu ». Il est arrivé qu'un soir, plusieurs membres élus d'une commission étaient absents et ont été suppléés par des membres non élus : il y avait au final plus de personnes non élues que d'élues. Le règlement de chaque commission précise le nombre de ses membres et le minimum d'élus, qui est de quatre pour siéger.

**M. A. Allisson** se fait le porte-parole d'un certain nombre de personnes au sujet des places de stationnement de la place du port. Les tarifs sont toujours les mêmes, mais il faut maintenant payer également durant la pause de midi. Les remarques portent sur l'inéquité de traitement dans l'espace de la commune. Si l'on va manger à la Capsule à Chez-le-Bart, c'est une zone bleue, à la Trinquette à Bevaix zone bleue également, pas de zone à la Pointe du Grain. Il y a là certainement quelque chose à faire au niveau de l'harmonisation, comme il a été question du tarif des eaux par exemple.



**M. A. Béguin** explique que les horodateurs de St-Aubin ont été changés. L'arrêté de circulation pour ce parcage à St-Aubin indique qu'il ne comprend pas de pause. Partout ailleurs, c'est bien un horaire continu qui est en vigueur. Les autorités de La Grande Béroche ont donc appliqué l'arrêté à la lettre. Ce parking est utilisé non seulement pour le restaurant l'Optimist, mais aussi pour les utilisateurs du port, du terrain de football et de la grande salle. Aucune mention dans le contrat de l'Optimist ne stipule la gratuité du parking pour sa clientèle.

**M. A. Allisson** attend une réponse quant à l'inéquité de traitement entre les villages.

**M. A. Béguin** répond qu'effectivement aucun horodateur n'a été ajouté ailleurs. Il pense que les réactions ont été plus vives lorsque la commune de St-Aubin a installé les premiers horodateurs en remplacement de la zone bleue, qu'aujourd'hui avec l'horaire continu de paiement. Il y a certes encore des différences entre les villages, mais le Conseil communal ne peut pas tout régler en même temps.

**M. A. Glardon** demande s'il était vraiment nécessaire de supprimer ce temps gratuit pour les personnes qui viennent un petit moment à la plage à ce moment-là. En est-on à ce point-là ?

**M. A. Béguin** dit que non, ce n'est pas une question d'argent. Il s'agit de l'application de cet arrêté. Le Conseil communal essaie de « mettre d'équerre » les arrêtés pris à l'époque par les anciennes communes.

**M. S. Tamburini** ajoute qu'il s'agit de rendre ces parkings accessibles à chacun et à toute heure et empêcher les abus. Il y a des places dans le village de St-Aubin, assez proches, qui permettent de se garer gratuitement. Quant aux zones bleues, elles sont aussi restrictives et si l'on dépasse l'heure limite on risque l'amende.

**M. Gaël Porret** dit que personne ne conteste le bien-fondé de l'horodateur, qui crée du mouvement et évite les parcages de longue durée. Cependant, il est d'avis qu'au niveau du déficit d'image, vu les habitudes bien ancrées des usagers du bord du lac, la commune est clairement perdante par rapport au bénéfice qu'apportera l'encaissement de cette heure et demie. Ce n'est pas entre midi et deux heures qu'il y a des problèmes de parcage.

**M. M. Rognon** rebondit sur le sujet en demandant si l'on rend les parkings de la commune plus accessibles en empêchant les privés de se parquer où ils en avaient l'habitude et en les obligeant à utiliser les places publiques, comme les employés de restaurants par exemple. Etait-ce nécessaire d'engorger encore un peu plus le parking de Chez-le-Bart ?

**M. A. Béguin** dit qu'il n'y a pas de différence, rien n'a été modifié.

**M. S. Tamburini** ajoute que La Grande Béroche est un lieu très attractif touristiquement. Au-delà des citoyens de la commune qui se rendent à la plage, il y a les pendulaires qui occupent des places de parc. Le but est de réguler tout ce trafic externe pendulaire, saisonnier, et qui pose des problèmes notamment le week-end, également par du parking sauvage.

**M. G. Bertschi** donne une information en tant que conseiller communal référent de la commission des relations publiques : « A la suite de l'interpellation de la commission des relations publiques le 11 mars dernier, le Conseil communal s'est immédiatement emparé du sujet et a eu des échanges avec ladite commission. Il a été convenu, toujours en accord avec cette commission, qu'une réponse du Conseil communal qui aura l'aval de la commission vous serait apportée.

Cette réponse doit encore être examinée par la commission des relations publiques et vous sera donnée lors de la séance du 24 juin. Je vous remercie de votre compréhension et de votre patience. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme N. Vauthier** lève la séance à 22h24, en remerciant le public fidèle, les journalistes, les employé-es de l'administration et le Conseil communal pour cette agréable séance.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

Le secrétaire,  
Olivier Bovey

Bevaix, le 26 août 2019